BERTOUT Baptiste groupe F

DESMONS Hugo groupe F

Un hôpital est un établissement de soins où un personnel soignant peut prendre en charge des personnes malades ou victimes de traumatismes trop complexes pour être traités à domicile ou dans le cabinet de médecin. Si nous prenons l’exemple de la CLINIQUE BON SECOURS situé à Arras (62000) qui est une société anonyme à directoire créée le 23/07/1999. Cette société compte un effectif moyen de 360 employés. Sur l'année 2021 elle réalise un chiffre d'affaires de 41 577 400 €. Le total du bilan a augmenté de 1,63 % entre 2020 et 2021 et est donc de 24 275 200 €. Elle compte un capital social de 553 530 €, un résultat net de 1 490 000 €. La clinique bon secours comptait 3 hôpitaux mais n’en compte plus qu’un seul aujourd’hui, les Bonnettes à Arras.

Si vous êtes hospitalisé dans un établissement public ou une clinique privée conventionnée, l'Assurance Maladie rembourse vos frais d'hospitalisation à 80 %. Votre mutuelle peut prendre en charge les 20 % restant, ainsi que certains suppléments ou dépassements d'honoraires. Le forfait hospitalier n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie. Il peut éventuellement être pris en charge par votre mutuelle ou votre complémentaire santé si le contrat que vous avez souscrit le prévoit.Dans le cas des personnes n’ayant pas les moyens de payer une mutuelle, il existe la C2S. La Complémentaire santé solidaire aussi appelée C2S est une aide de l’État qui vous permet de payer vos dépenses de santé. Elle se présente comme une mutuelle gratuite ou à moins d'un euro par jour et par personne. Avec elle, vous ne payez pas chez le médecin, à l’hôpital et en pharmacie. Dans ce cas-ci, le remboursement est entièrement pris en compte par la sécurité sociale

En terme de consommation de ressources énergétiques, l’activité hospitalière consomme annuellement 239 kWh/m², dont la moitié dans le chauffage. Elle correspond à 12 % de la consommation énergétique du secteur tertiaire. Cette activité rejette 700 000 tonnes de déchets par an et rejette les médicaments, les produits antiseptiques et désinfectants, etc dans l’eau. Le transport occupe une part importante des émissions en raison de leur nombre (déplacement domicile-travail des employés, déplacements des ambulances, etc.). Le secteur de la santé est responsable de 8% des émissions de gaz à effet de serre françaises, avec 46 millions de tonnes de CO2 par an.

Nous connaissions déjà la partie remboursement de cette activité, mais nous avons quand même appris que le remboursement n’était pas totalement pris en charge par la sécurité sociale comme nous le pensions. Nous n’avons pas été surpris par la quantité de déchets que jetait cette activité mais nous avons été surpris par le fait que les médicaments étaient jetés à l’eau.